



Les droits et devoirs de l'enfant

| | DROITS | | DEVOIRS |
|---|---|--|--|
| 1 | J'ai le droit de bénéficier de la sécurité à l'école | | J'ai le devoir d'être prudent en circulant calmement dans l'école et en suivant l'allée des écoliers à l'extérieur. |
| 2 | J'ai le droit d'être protégé contre toutes formes de violence (physique et verbale) | | J'ai le devoir de respecter tous les enfants et les adultes de l'école par mes gestes et mes paroles. |
| 3 | J'ai le droit d'être accepté comme je suis avec mes différences et mes difficultés | | J'ai le devoir de respecter les différences de chacun qu'elles soient physiques ou intellectuelles. (Être patient et compréhensif) |
| 4 | J'ai le droit de vivre dans un environnement agréable, propre et en bon état | | J'ai le devoir d'éviter le vandalisme en tout temps. (respecter le bien des autres, le matériel et les équipements mis à ma disposition) |
| 5 | J'ai le droit d'être fier (fière) d'appartenir à l'école Vanier | | J'ai le devoir de faire preuve de civisme en tout temps. (Bien me conduire lors des sorties, activités, accueil de visiteurs, grands rassemblements, etc.) |
| 6 | J'ai le droit de profiter pleinement de mes récréations | | J'ai le devoir de rester dans mon aire de jeux et de respecter les règles qui s'y rattachent. |

Pour le bon fonctionnement dans notre école :

INTERDITS

- ⇒ Les vêtements portant des messages ou discours de violence et de guerre, ainsi que ceux faisant la promotion de drogue ;
- ⇒ Les camisoles ou les vêtements ne couvrant pas les épaules et la taille, ainsi que les shorts et les jupes trop courtes ;
- ⇒ Le piercing, au visage et les cheveux excentriques ;
- ⇒ Les cellulaires, les jeux provenant de la maison ;
(à l'exception d'une autorisation spéciale accordée par l'enseignant)
- ⇒ La gomme à mâcher ;

❖ Seules les collations SANTÉ sont autorisées « Fruits, légumes et produits laitiers »